

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

Modifications et ajout de service au
Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a présenté un projet de règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC les Pays-d'en-Haut, de la Ville de Prévost, de la Ville de Saint-Jérôme et de la Ville de Rivière-Rouge en vue de son adoption lors de la séance du 17 août 2017.

À noter que le résumé du projet de règlement se trouve ci-dessous :

- **Zone centre** : Ajouter à la desserte la Ville de Prévost en l'ajoutant à son parcours entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Mont-Tremblant, en y localisant trois (3) arrêts, soit l'intersection 117/clos Prévostois, l'intersection 117 /Lac écho et l'intersection 117 /de la Station;
- **Zone centre** : Ajouter un nouvel arrêt dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, arrêt qui sera localisé à l'intersection Rue de St-Faustin / rue de la Pisciculture, situé entre les arrêts existants : ch. Du Mont-Blanc / ch. Des Lacs et rue Principale / rue de St-Faustin;
- **Zone centre** : Ajouter les 4 départs saisonniers qui seront intégrés au trajet régulier reliant Mont-Tremblant à St-Jérôme. Ces départs sont du lundi au vendredi, entre le 21 août 2017 et le 25 mai 2018;
- **Zone centre** : Modifier les circuits entre Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Jérôme, pour passer par la route 117 dans la Ville de Prévost, et ce, pour tous les circuits de la zone centre, dès le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 21 août 2017;
- **Zone ouest** : Confirmation du retrait de la desserte de la Zone ouest depuis le 31 décembre 2016.

Ces modifications **entreront en vigueur le 21 août 2017**. Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 juin 2017.

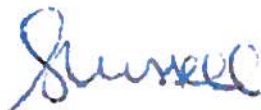


Isabelle Daoust,
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Russell, Secrétaire trésorière de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 juillet 2017 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 12 juillet 2017.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière